

# **SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)**

Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015 (BOEN n°40 du 29-10-2015)



## DÉFINITION

Présentes au sein des collèges, les accueillent des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et persistantes** pour lesquelles les actions de prévention, d'aide et de soutien n'ont pas été opérantes.

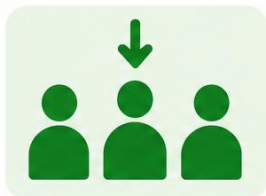


Les élèves de **SEGPA** peuvent bénéficier d'un **PPRE, PAP, PPS, PAI,**

# Les spécificités de la SEGPA



- **Une équipe pluridisciplinaire** : des professeurs des écoles spécialisés et des professeurs de collège pour les enseignements généraux, des professeurs de lycée professionnel pour les ateliers préprofessionnels.



- **Un effectif réduit** : 16 élèves par classe en enseignement général et en atelier.



- **Des plateaux techniques dédiés** accueillant les ateliers.

# Les objectifs de la SEGPA?



- La réussite d'un plus grand nombre d'élèves :



- Donner du **sens** aux apprentissages.



- Apprendre à son rythme pour **atteindre les compétences de cycle 4** (fin de 3<sup>ème</sup>) en vue de **préparer le DNB Pro** et **d'entrer en formation professionnelle**. (CAP, BAC Pro)



- Être en réussite, reprendre **confiance** en soi.



- Développer l'**autonomie**



- **Construire un projet d'orientation professionnel ambitieux** et choisi en étant accompagné.



# Parcours de l'élève : L'orientation en SEGPA.



- Cette orientation se prépare en école dès le CM1 avec l'équipe enseignante.



Les parents ne doivent pas hésiter à rentrer en contact avec un ou des directeurs de SEGPA pour une **visite**.



- Les élèves entrent en 6<sup>e</sup> SEGPA après le CM2,



- Les élèves peuvent rejoindre la SEGPA à **n'importe quel moment** de leur scolarité au collège.



CDOA

- C'est la **CDOA : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré** qui étudie le dossier et **valide l'orientation** en SEGPA.



Les dossiers s'établissent en collaboration avec l'équipe enseignante et **la famille**.



# Parcours de l'élève en SEGPA :

## 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>



- **Uniquement de l'enseignement général**

- mêmes disciplines, mêmes volumes horaires que toutes les autres classes générales.
- Certaines disciplines enseignées par les professeurs du collège et certaines par des professeurs des écoles.



- **Objectifs de ces deux années:**

- Accompagner l'élève dans la bienveillance, lui redonner confiance, le mettre en situation de réussite, prendre en compte ses besoins spécifiques, lui donner un cadre structurant et sécurisant, lui permettre d'avoir envie d'apprendre.





# Parcours de l'élève en SEGPA : 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>



L'enseignement **professionnel** se rajoute à  
l'enseignement **général**.

En 4<sup>ème</sup>



**6h00 d'atelier** par rotation  
pour découvrir les différents  
champs professionnels.



**2 stages d'une semaine**  
en entreprise.

En 3<sup>ème</sup>



**12h00 d'atelier** dans le champ  
professionnel choisi par l'élève.



**2 ou 3 stages de deux  
semaines** en entreprise.



Ces deux années permettent à l'élève de **découvrir** le monde professionnel,  
de développer ses **compétences** et de construire son **projet d'orientation**.



## FORMATIONS DIPLÔMANTES



Les élèves peuvent passer le **Brevet National des collèges (DNB)** et le **Brevet National Série Professionnelle (DNB Pro)**.



La plupart des élèves poursuivent leur formation en **lycée professionnel** ou en centre de formation d'apprentis (CFA).

## 8 ET APRÈS ?



L'orientation **après 3<sup>e</sup> SEGPA** peut se poursuivre en voie professionnelle sous statut scolaire ou en alternance.

Les élèves peuvent poursuivre :



En CAP  
(2 ans)



En Bac Pro  
(3 ans)



En apprentissage  
(CAP ou Bac Pro)